

LES ACTIONS
DE L'ÉCOLE NATIONALE
DE LA MAGISTRATURE



PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION
ET TRAITEMENT JUDICIAIRE
DU TERRORISME

détection de la radicalisation violente
apologie du terrorisme
renseignement pénitentiaire

cryptage des données
rôle d'internet et des réseaux sociaux
islamisme radical

évolution des modes opératoires terroristes
darknet

pouvoirs d'exception dans les démocraties
régime dérogatoire de la garde à vue
fiche S

état d'urgence
perquisition administrative
djihad 3.0

interdiction de sortie du territoire pour un mineur
outils de détection de la radicalisation violente
assignation à résidence

Les publics concernés ● p.4

La formation continue renforcée ● p.6

La formation initiale ajustée ● p.9

La coopération internationale étendue ● p.10

Quelle formation en matière
de prévention de la radicalisation
et de traitement judiciaire du terrorisme ?

La formation des magistrats en matière de lutte contre le terrorisme existe depuis plus de dix ans à l'ENM. Cependant, grâce aux moyens financiers et humains octroyés dans le cadre des plans gouvernementaux de lutte contre le terrorisme et la radicalisation, l'ENM enrichit significativement son offre en la matière, tant en formation initiale qu'en formation continue, au plan national et international.

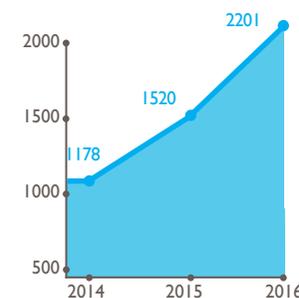
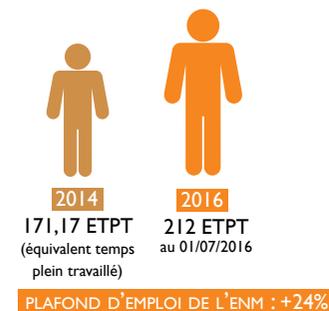
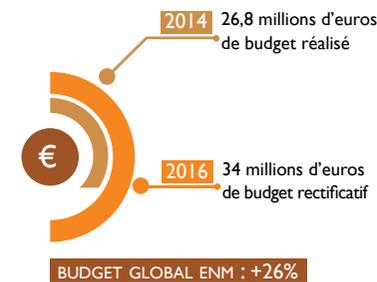
Ce renforcement de l'offre de formation des magistrats est notamment nécessaire pour accompagner les évolutions du dispositif judiciaire.

Ainsi, il s'agit pour l'ENM de proposer des formations adaptées aux différents périmètres d'intervention et de spécialisation qui varient selon la fonction exercée par le magistrat.

Pour cela, l'École doit à la fois créer de nouvelles formations, faire évoluer des contenus existants et développer de nouveaux outils disponibles à distance et accessibles au plus grand nombre.

Cette responsabilité de former les magistrats dans une période de crise majeure requiert non seulement une nécessaire réactivité mais aussi un temps de réflexion, garantissant l'assimilation de l'avancée des connaissances et l'intégration des expérimentations, pour in fine concevoir des contenus pédagogiques en permanence en prise avec le contexte et le terrain.

Aussi, même si les offres de formations 2016 et 2017 intègrent déjà de nombreuses évolutions, elles seront encore enrichies dans les mois à venir.



Nombre de places offertes en formation continue en France et à l'étranger
PLACES EN FORMATION : +87%

LES PUBLICS CONCERNÉS

Tous les magistrats, qu'ils soient généralistes ou spécialisés, du parquet ou du siège, peuvent avoir à traiter de dossiers en lien avec le terrorisme ou la radicalisation.

Ainsi, face à l'augmentation et à la diversification des risques terroristes et des cibles, les acteurs judiciaires chargés de la lutte contre le **terrorisme** ont été renforcés depuis 2014. Le nouveau dispositif de réponse judiciaire associe désormais les **parquets locaux** (magistrats référents terrorisme) à l'action du parquet de Paris spécialisé en matière d'infractions terroristes.

De plus, le second axe de politique publique relatif à la **prévention de la radicalisation violente** concerne **l'ensemble des magistrats** qui peuvent être confrontés, à un moment ou à un autre de leur carrière, quelles que soient leurs fonctions, au phénomène de radicalisation. En effet, dans le quotidien de ses fonctions le magistrat est susceptible de repérer des situations à risque et doit pouvoir y apporter les réponses adaptées, tant au niveau de la coordination avec les autres services de l'État qu'au niveau des pratiques judiciaires, que ce soit au plan interne ou au plan international.

LES MAGISTRATS SPÉCIALISÉS

42¹ magistrats spécialisés traitent des affaires de terrorisme au sein du tribunal de grande instance de Paris.

En dialogue constant avec l'ENM pour définir leurs besoins, ils bénéficient de **formations sur mesure**.

LES MAGISTRATS RÉFÉRENTS TERRORISME

Désignés dans chaque parquet local (tribunaux de grande instance) et dans chaque parquet général (cours d'appel), les 195² référents ont une double vocation : à la fois préventive, à travers la mise en place des dispositifs locaux de prévention de la radicalisation, et opérationnelle, dans une perspective de gestion de crise liée à des actes terroristes et de coordination avec le parquet de Paris.

Leur besoin de formation porte à la fois sur une connaissance du contexte géopolitique et des filières terroristes, sur les **modalités d'articulation entre les autorités judiciaires spécialisées et leurs juridictions**, et sur des éléments de technique de police scientifique ou de renseignement dans la mesure où ils peuvent être amenés à diligenter les premiers actes d'enquête.

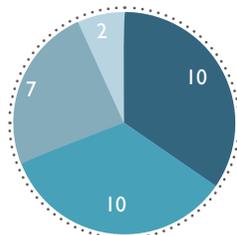
¹ Sources parquet de Paris et secrétariat général de la présidence du TGI de Paris au 15/11/2016. Un onzième juge d'instruction prendra ses fonctions au 01/01/2017.

² Source DACG au 09/11/2016.



SPÉCIALISÉS

42 magistrats spécialisés traitent des affaires de terrorisme : 13 sont au parquet et 29 sont au siège.



- 10 juges d'instruction
- 10 juges correctionnels
- 7 juges des enfants
- 2 juges de l'application des peines

RÉPARTITION DU SIÈGE



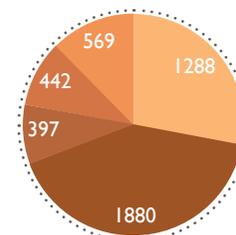
RÉFÉRENTS TERRORISME

Les magistrats référents terrorisme ont été créés par la circulaire du 5 décembre 2014. Leur rôle a été étendu par la circulaire du 18 décembre 2015 relative à la coordination de la réponse judiciaire en cas de commission d'attentat(s) sur le territoire national.



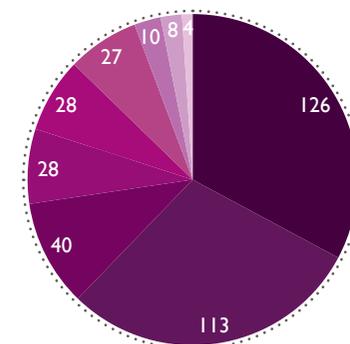
GÉNÉRALISTES 1^È INSTANCE

4576 magistrats généralistes en tribunal de grande instance exercent des fonctions pouvant être en prise avec une situation de radicalisation ou traiter d'un dossier en connexion indirecte avec une affaire de terrorisme.



- Magistrats du parquet
- Juges d'instruction
- Juges des enfants
- Juges de l'application des peines
- Magistrats du siège aux fonctions non spécialisées dont les juges aux affaires familiales

RÉPARTITION EN JURIDICTION³



- ENAP, ENG, ENPJ
- Police, gendarmerie, douane
- Magistrats étrangers
- Autres
- Juge(s) de proximité, assesseurs TPE, délégués du procureur
- AGRASC, TRACFIN
- Administrateurs civils
- Contrôleur général des lieux de privation de liberté
- Juridictions administratives

PUBLICS PARTENAIRES 2016

LES MAGISTRATS GÉNÉRALISTES

L'ensemble des 7610³ magistrats exerçant en juridiction peuvent être confrontés à des situations de radicalisation, en particulier les juges aux affaires familiales, les juges des enfants, les juges de l'application des peines, les juges d'instruction, les juges correctionnels et bien sûr les magistrats du parquet.

La formation doit leur permettre **d'identifier les risques de basculement dans la radicalisation violente** et de se familiariser avec le système interministériel mis en place, de même qu'avec les initiatives locales pertinentes.

LES ÉLÈVES MAGISTRATS

Trois promotions d'auditeurs de justice sont en formation initiale simultanément compte tenu du cursus de 31 mois. Ainsi, 912 auditeurs de justice, répartis dans les promotions 2014, 2015 et 2016, sont ou ont été en formation pour tout ou partie de l'année 2016.

Dès leur prise de poste, les jeunes magistrats peuvent être concernés par des missions **d'identification et de prévention de la radicalisation**.

LES PUBLICS PARTENAIRES

Dans une logique de coopération, l'ENM offre de multiples possibilités aux partenaires de la justice de participer aux formations aux côtés des magistrats. Près de quatre cents administrateurs civils, agents de probation, personnels dépendant du contrôleur général

des lieux de privation de liberté, élèves de l'École nationale des greffes et de l'École nationale de l'administration pénitentiaire, douaniers, juges administratifs, juges de proximité, gendarmes, policiers et magistrats étrangers ont été concernés en 2016.

³ Source DSJ au 28/09/2016.

LA FORMATION CONTINUE **RENFORCÉE** : TROIS AXES DE **DÉVELOPPEMENT**

Depuis 2015, l'ENM a renforcé son offre de formation continue en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation. Ainsi, le nombre d'actions de formation a été porté à **47 en 2016**, contre 15 en 2014. En parallèle, les contenus des formations ont évolué pour mettre à disposition des magistrats des **outils de formation à la fois opérationnels et généralistes**.

Aujourd'hui, l'offre de formation se structure autour de trois axes :

- les actions de formation dédiées aux questions du terrorisme et de la radicalisation,
- un parcours qualifiant préparant à l'exercice de fonctions spécialisées,
- les sessions généralistes intégrant les nouvelles problématiques.

DAVANTAGE D'ACTIONS DE FORMATION DÉDIÉES

1 LES ÉVOLUTIONS

Les deux sessions de formation déjà existantes, "Terrorisme : états des lieux, enjeux et perspectives" et "Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge pour les magistrats" voient leurs contenus évoluer chaque année.

Six stages, collectifs ou individuels, permettent de découvrir les acteurs de la lutte contre le terrorisme, notamment la Direction centrale de la police judiciaire, la Direction générale de la sécurité intérieure ou le Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale.

2 LES CRÉATIONS

Trois sessions nationales sur mesure ont été créées en 2016.

La première "Droit des conflits armés, droit international humanitaire : définitions, enjeux, problématiques" a réuni 20 magistrats spécialisés du parquet de Paris (terrorisme, crimes de guerre, affaires militaires).

La deuxième s'adressait en premier lieu aux référents terrorisme et portait sur le fonctionnement de la compétence concurrente, la gestion de la scène de crime et la prise en charge des victimes.

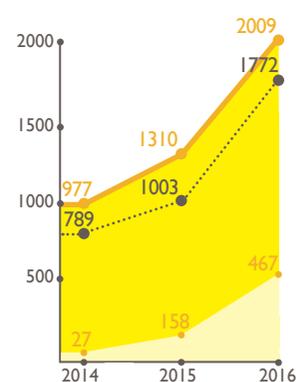
Enfin, la troisième est dédiée au jugement des affaires terroristes devant le tribunal pour enfants.

Deux nouvelles sessions verront le jour en 2017, "Démocratie et terrorisme" et "Le renseignement et son traitement judiciaire en matière de terrorisme", ainsi qu'un stage au sein d'une cellule préfectorale de suivi de la radicalisation et de l'accompagnement des familles.

Enfin, 23 sessions thématiques ont été déployées ou vont l'être en région dans les cours d'appel en 2016.

3 LES PARTENARIATS

Diverses écoles du service public ont ouvert leurs formations aux magistrats, notamment l'École nationale de l'administration pénitentiaire et l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.



— Cumul des places offertes aux actions de formation en France
 ●●● Nombre de présents ou inscrits
 ■ Au niveau régional
 ■ Au niveau national

PLACES OFFERTES ET PARTICIPANTS



467 places offertes dans 11 cours d'appel en 2016

FORMATIONS EN RÉGION

4 L'INNOVATION

Un module d'e-ressources sur la prévention de la radicalisation islamiste violente et la lutte contre le terrorisme en

France est mis à disposition de l'ensemble des magistrats via la plateforme de formation en ligne de l'ENM.



PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ISLAMISTE VIOLENTE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME EN FRANCE

UN CONTENU VARIÉ ET ADAPTÉ AUX DIFFÉRENTES FONCTIONS DES MAGISTRATS

Les deux parties de ces e-ressources comprennent des accès directs aux textes législatifs et réglementaires, une présentation des dispositifs existants, des explications pratiques ainsi que des retours d'expériences et témoignages.

Utilisation à la carte

Selon les fonctions exercées, cet outil peut être utilisé pour approfondir une question juridique précise, situer le champ d'action de chacun au sein du dispositif national, se renseigner sur des pratiques innovantes ou tout simplement parfaire sa connaissance de ces questions d'un point de vue théorique.

LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ISLAMISTE VIOLENTE

- Chapitre 1 - Introduction : quelques définitions de la radicalisation
- Chapitre 2 - La réponse publique
- Chapitre 3 - L'autorité judiciaire dans le volet préventif
- Chapitre 4 - L'administration pénitentiaire dans le volet préventif
- Chapitre 5 - Les dispositions administratives de lutte contre la radicalisation violente et le terrorisme

LE TRAITEMENT JUDICIAIRE DU TERRORISME EN FRANCE

- Chapitre 1 - Les origines de la législation anti-terroriste
- Chapitre 2 - Focus sur les filières irako-syriennes
- Chapitre 3 - L'état actuel de la législation pénale
- Chapitre 4 - Les acteurs de la lutte anti-terroriste et leur coordination
- Chapitre 5 - La prise en charge des victimes

PRATIQUE

- publics : magistrats spécialisés, magistrats référents terrorisme, magistrats généralistes
- durée : jusqu'à 45h
- date de sortie : 23/11/2016
- accès : plateforme e-formation ENM

LA FORMATION INITIALE **AJUSTÉE** : TROIS ANGLES D'**ENSEIGNEMENT**

En matière de formation initiale, la lutte contre le **terrorisme** et la **prévention de la radicalisation** constituent un "**fil rouge**" des 31 mois de formation des auditeurs de justice. L'accent est mis sur la sensibilisation à la radicalisation, l'enseignement des techniques professionnelles liées à la lutte contre le terrorisme et la nécessaire coopération internationale en matière pénale.

L'APPROCHE **PLURIDISCIPLINAIRE**
L'apport de connaissances historiques, géopolitiques, sociales, économiques des phénomènes terroristes s'effectue dès la première année de formation. Les thèmes abordés concernent l'histoire du djihadisme et de l'islam ou les mécanismes de la radicalisation violente.

LES TECHNIQUES **PROFESSIONNELLES**

Les auditeurs de justice sont formés aux techniques professionnelles pour faire face aux situations de radicalisation qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans l'exercice quotidien de leur fonction dès leur prise de poste. Les futurs **magistrats du parquet** traitent notamment des règles de procédures telles le régime dérogatoire de la garde à vue.

Les futurs **juges des enfants** abordent les mesures spécifiques telles que l'interdiction de sortie du territoire sur la base de dossiers réels.

Les futurs **juges de l'application** des peines (JAP) travaillent sur le positionnement du JAP, les moyens dont il dispose pour faire face à une éventuelle radicalisation des détenus et l'impact sur les aménagements de

peines et les permissions de sortir par exemple.

En complément de cette approche fonctionnelle, les auditeurs travaillent aussi sur la nécessaire articulation des compétences entre chaque fonction.

LA COOPÉRATION **INTERNATIONALE**

Les séquences pédagogiques dédiées à l'**entraide pénale internationale** sont consacrées aux techniques de coopération au sein de l'Union européenne et au-delà.

Par ailleurs, les stages à l'étranger permettent aux auditeurs de justice sélectionnés sur dossier d'étudier les dispositifs mis en place dans d'autres pays pour lutter contre le terrorisme.

LES **STAGES** EXTÉRIEURS

Tous ces enseignements ont vocation à être approfondis lors des stages extérieurs de deux mois réalisés en fin de formation auprès d'organismes comme Interpol, le commandement des fusillés marins, les préfectures ou encore la commission nationale consultative des droits de l'Homme.

UN PARCOURS **QUALIFIANT**
DÈS 2017

1 LE PUBLIC

Le "Cycle approfondi de lutte antiterroriste" (CLAT) est principalement destiné aux magistrats référents terrorisme soucieux d'investir leurs missions et aux magistrats pénalistes souhaitant acquérir des **compétences spécifiques dans la perspective éventuelle d'intégrer des fonctions spécialisées**. Les 15 candidats retenus par l'ENM bénéficieront dès 2017 d'un parcours de formation d'une durée d'environ 20 jours, répartis sur deux ans.

2 LE CONTENU

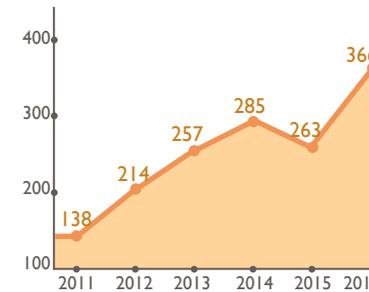
Le CLAT comporte un tronc commun de sessions fondamentales et trois options de spécialisation, à savoir : "prévenir et détecter la radicalisation", "développer la coopération internationale opérationnelle", "poursuivre et juger les infractions terroristes".

LES SESSIONS GÉNÉRALISTES
ABORDANT CES **NOUVELLES**
PROBLÉMATIQUES

Une **douzaine de sessions** de formation propose une approche **pluridisciplinaire** - sociologique, historique, juridique, philosophique... - pour analyser l'évolution des phénomènes de radicalisation et du terrorisme islamiste. Sont abordés la violence politique et religieuse, le djihadisme et ses évolutions, ou encore les notions

de laïcité et de liberté religieuse, d'histoire des religions et du traitement judiciaire du racisme.

Les contenus de ces sessions ont été **réorientés dès 2015** pour prendre en considération des questions telles que le pouvoir d'exception dans les démocraties, la radicalisation religieuse y compris en milieu carcéral, la spécificité de l'infraction d'apologie du terrorisme ou encore la place de la sharia dans le droit contemporain.



Le nombre d'auditeurs de justice admis par promotion a augmenté depuis 2011

AUDITEURS DE JUSTICE



STAGES À L'ÉTRANGER

En 2016, 13 auditeurs ont réalisé un stage de trois semaines au Conseil de l'Europe, auprès d'Eurojust et de la représentation permanente de la France à l'ONU, aux Émirats Arabes Unis, au Danemark, en Espagne, en Italie, en Jordanie, à Malte, au Maroc, au Qatar et en Turquie.

33

CANDIDATS AU CLAT
33 magistrats ont postulé au CLAT 2017

16

SESSIONS DU CLAT
Toutes options confondues

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE **ÉTENDUE** : DEUX DOMAINES D'INTERVENTION

Le département international de l'ENM, en charge notamment de la formation judiciaire de magistrats étrangers, a fortement investi ces dernières années les questions de radicalisation et de terrorisme. Il propose ainsi aux magistrats français et étrangers d'avoir une approche comparative et de partager leurs expériences, tant au plan européen qu'au plan international.

LE **TRAITEMENT** JUDICIAIRE
DU TERRORISME :
L'**EXPERTISE** FRANÇAISE

L'ENM est en pointe sur ce sujet dont les dimensions techniques juridiques et judiciaires sont traitées depuis une dizaine d'années dans les formations

européennes et internationales. **Comparer l'arsenal spécialisé de la France** à celui des autres systèmes judiciaires garantit une meilleure coopération technique et donc un traitement judiciaire plus efficace.

LES FORMATIONS **EUROPÉENNES** :
UNE APPROCHE **COMPARATIVE**
POUR INNOVER

La prévention de la radicalisation violente est un domaine assez récent dans l'histoire judiciaire. Aussi les formations s'attachent-elles à proposer une approche comparative des réponses françaises et européennes. Certains pays ont abordé le sujet avant la France ou d'une autre manière : il est donc profitable, notamment dans le cadre européen, de comparer les pratiques et les organisations.

L'offre de formation porte sur **l'identification** et la **prise**

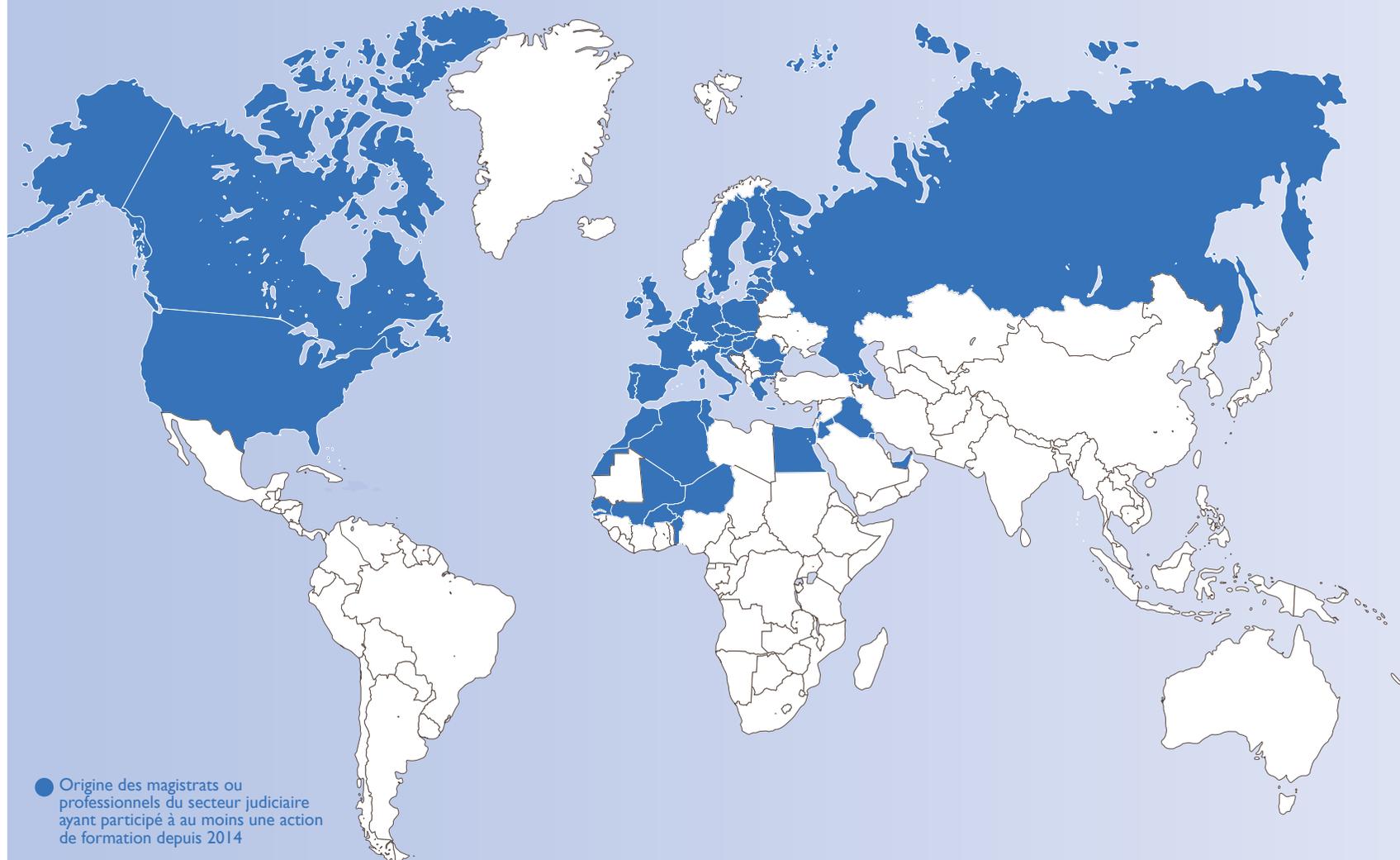
en charge des individus radicalisés ainsi que sur la mise en oeuvre de la lutte contre le terrorisme, les droits fondamentaux et la coopération pénale. Elle s'adresse aux magistrats généralistes français et étrangers, en particulier les procureurs, les juges d'instruction, les juges aux affaires familiales, les juges des enfants et les juges de l'application des peines placés en situation de vigie aptes à détecter une situation personnelle à risque.

24
JOURS DE FORMATION 2016

192
PARTICIPANTS 2016

192 magistrats, enquêteurs, personnels judiciaires français et étrangers étaient présents ou sont inscrits à une formation internationale

PAYS BÉNÉFICIAIRES DES FORMATIONS INTERNATIONALES DE L'ENM EN MATIÈRE DE LUTTE ANTITERRORISTE OU DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION



PROJETS 2016



DE LA RADICALISATION À LA RÉINSERTION : la réponse judiciaire au phénomène des combattants terroristes étrangers



2016

65 participants
dont 5 Français



2 jours



ASSISES DE LA FORMATION JUDICIAIRE : prévention de la radicalisation et traitement judiciaire du terrorisme



2016

15 participants
dont 4 Français



2 jours



LES DOSSIERS JUDICIAIRES ANTITERRORISTES : quelle formation pour les juges et les procureurs ?



2016

67 participants
du Moyen-orient
et du Maghreb



3 jours



TERRORISME ET DROITS FONDAMENTAUX



2016>2018

310 places
offertes dont 80
pour les Français



4x2 jours



MODERNISATION DE LA JUSTICE SÉNÉGALAISE : volet criminalité organisée et terrorisme



2016

35 places offertes
aux magistrats
sénégalais



5 jours



STAGE INDIVIDUEL : au sein d'un parquet étranger



2016>2017

3 places offertes
aux magistrats
spécialisés français



5 jours
à 2 mois



10, rue des frères Bonie
33080 Bordeaux cedex
tél. +33 (0)5 56 00 10 10

8, rue Chanoinesse
75004 Paris
tél. +33 (0)1 44 41 88 20



www.enm.justice.fr
www.formation.enm.justice.fr

